

364.000 27

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 15 OCT. 2022

ID : 056-215601626-20221011-DB20221016-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

LA VRAIE CROIX – ACQUISITION DES PARCELLES HB 87 - 89 - 90 - 91

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°16

LA VRAIE CROIX – ACQUISITION DES PARCELLES HB 87 - 89 - 90 - 91

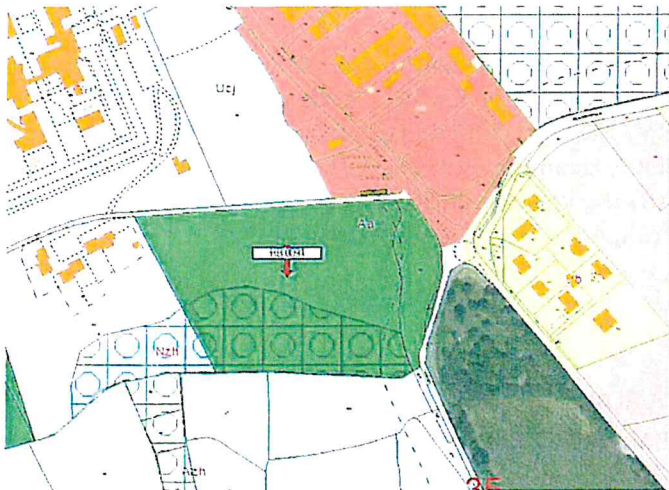
Rapporteur : Cédric ORVOEN

La commune de Ploemeur a engagé une politique en matière de développement des mobilités douces et développe un maillage sur l'ensemble de son territoire en liaison avec les communes limitrophes. Un travail important a été réalisé avec la commune de Larmor Plage pour conforter et sécuriser les mobilités actives entre les deux territoires (scolaires, travail, équipements sportifs...).

Les communes de Larmor-Plage et Ploemeur ont contractualisé une co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une voie vélo. La réalisation de cette voie vélo sur la commune de Ploemeur passera sur des parcelles HB 87, 89, 90, 91 appartenant à Monsieur et Madame Laudren puis sur la parcelle HB 86, propriété de l'Etat.

Les propriétaires des parcelles cadastrées HB n°87, n°89, n°90 et n°91 ont donné leur accord pour vendre au prix de 0,50€ le m² mais sous réserve que la commune achète l'unité foncière soit pour une surface de 25 565 m², un prix d'acquisition de 12 782,50 euros.

Ces parcelles sont classées en partie en zone agricole et Nzh et couverte en partie par un espace classé boisé.



Les frais d'acte (notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la réalisation de la voie verte reliant Ploemeur à Larmor-Plage sécurisant ainsi les déplacements notamment des collégiens ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221016-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles HB cadastrées n° 87, n°89, n°90, n°91 au prix de 0,50€ le m², les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- **INSCRIT** la dépense au budget communal ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 15 OCT. 2022

ID : 056-215601626-20221011-DB20221016-DE

